

Réunion du 24 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 84

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Isabelle NOUSTY (suppléante de M. Paul MONTAUT), Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVEPEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Bruno CIOSSÉ, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Jean-Bernard PRAT, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Véronique REMY, Gilbert AURRIAC, Jeanne LUGA, Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Jeanne LAMAZERE), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Geneviève GUICHEMERRE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Jean LABASTE (pouvoir à M. Guy PEMARTIN), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 19 : DISPOSITIF EXCEPTIONNEL DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION A
LA SUITE DES INTEMPERIES DES 12 ET 13 JUIN 2018**

Rapporteur : M. Francis LAYUS

Les événements climatiques exceptionnels des 12 et 13 juin 2018 ont occasionné de gros dégâts aux voiries communales gérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez : dégradations des revêtements routiers, glissements et éboulements de terrains, affaissements de corps de chaussées, dysfonctionnements des ouvrages et réseaux hydrauliques. Ils ont également affecté les équipements de la base de loisirs d'Orthez-Biron.

Fin août, le Département a fait connaître aux seules communes où l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par l'Etat la mise en place d'un dispositif exceptionnel d'intervention Intempéries pour les dégâts strictement en lien avec l'épisode des 12 et 13 juin 2018.

Ce dispositif comporte 3 volets : le premier en direction des solidarités humaines, le deuxième au titre de la solidarité territoriale auprès du bloc communal, le troisième étant consacré aux exploitations agricoles.

S'agissant du second volet, l'aide vise les travaux lourds sur le patrimoine non assurable (voirie, ouvrages d'art, réseaux divers et espaces publics) et les travaux à programmer sur voirie suite à une simple dégradation.

Au titre de la voirie communale et de ses ouvrages associés, la communauté de communes de Lacq-Orthez est donc légitime pour présenter un dossier de demande d'aide dans le cadre de la compétence transférée en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie.

Les services communautaires ont pris connaissance de ce dispositif lors d'une réunion avec les services locaux du département le 12 septembre 2018.

Il s'agit de rétablir les conditions de sécurité et de fonctionnalité du réseau de voies communales sur une majorité des 61 communes de la communauté et de restaurer les biens à l'identique pour les rendre propres à leur usage initial.

Dans le cadre de la décision modificative n°3, la collectivité préfinancera ces travaux dont le montant a été estimé, toutes interventions confondues, à 571 828,50 € HT, soit 686 194,20 € TTC pour une réalisation entre la fin d'année 2018 et le début de l'année 2019.

Pour rappel, le montant des travaux dans le dossier transmis aux services de l'Etat en août était de 487 031,50 € HT, soit 584 437,80 € TTC pour 32 sites, l'aide l'Etat pouvant varier entre 30 et 80 % du montant total hors taxes.

Les sites éligibles à l'aide départementale mise en place résulteront d'une co-ingénierie entre les services du Département et ceux de la Communauté de communes comme indiqué dans la délibération d'approbation du dispositif d'aide par le Département en date du 29 juin 2018. Aussi, le plan de financement prévisionnel définitif de ces travaux ne pourra être arrêté qu'après ces démarches contradictoires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à solliciter l'aide du Département au titre du dispositif exceptionnel d'intervention à la suite des intempéries des 12 et 13 juin 2018.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2018